

(À rappeler dans toute correspondance)

Dossier numéro DP 27426 24 A0002

Date de dépôt : 20/01/2024

Demandeur : Madame ANSEMI Aurélie

Pour :
Construction de clôture

Adresse du terrain :
60, rue du Bois
27830 NEAUFLES-SAINT-MARTIN

Cadastré : AB 581

**CERTIFICAT TACITE RECTIFICATIF D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE PORTANT SUR UNE MAISON
INDIVIDUELLE**

Délivré par le Maire au nom de la commune de Neaufles-Saint-Martin

Le Maire de la commune de Neaufles-Saint-Martin, certifie que Madame ANSEMI Aurélie est titulaire d'une déclaration préalable enregistrée sous le numéro DP 27426 24 A0002 pour le projet ci-dessus référencé depuis le 29/05/2024.

Les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France devront être respectées :

- Si à un moment vous voulez rajouter des lames occultantes, elles devront être de teinte bois ou faux bois mais pas gris.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Fait à Neaufles-Saint-Martin,
le 17 juin 2024
Prénom, nom, qualité du signataire

Sonia LACAS,
Maire

